



Visa pour rejoindre conjoint français

Par **gomra**, le **14/06/2009** à **21:34**

Bonjour,rnrnje me marie avec quelqu'un qui a une grande différence d'âge avec moi (30 ans plus jeune), est-ce que cela est un empêchement dans la demande de visa pour qu'il vienne me rejoindre? Malgré l'aspect original de la relation il s'agit d'une vraie relation très intense et solide.rnen vous remerciantrngomra

Par **anais16**, le **15/06/2009** à **19:22**

Bonjour,rnrnsi vous souhaitez obtenir un visa pour ensuite vous marier en France, alors la demande de visa ne pourra se faire en tant que conjoint de français.rnLa différence d'âge n'est alors pas du tout prise en compte pour le visa.rnrnSi vous vous êtes déjà mariés au pays (mariage transcrit) et que vous souhaitez le faire venir par un visa conjoint de français, là non plus la différence d'âge n'est pas prise en compte et l'obtention de ce visa semble moins difficile.rnrnLe seul moment où l'on pourra vous demander de vous justifier pour votre différence d'âge est au moment du mariage si vous le faites selon la loi française, car à ce moment là il y a un entretien des futurs époux par un officier d'état civil pour vérifier le consentement. Si l'officier a un doute sur le sérieux de votre union, il pourra vous signaler au procureur et une enquête sera menée. Veillez donc bien à soigner cet entretien.

Par **gomra**, le **15/06/2009** à **20:05**

Bonjour,rnrnmerci pour votre réponse. Si je comprends bien, le meilleur chemin c'est de nous marier d'abord dans son pays, puis demander la transcription et ensuite le visa pour me

rejoindre en tant que conjoint.
En vous remerciant, très cordialement
Gomra

Par **anais16**, le **15/06/2009** à **20:12**

Je dirais que dans la procédure c'est ce qui semble le plus simple.
Maintenant, attention, car c'est également la procédure qui prend le plus de temps! La transcription d'un mariage peut prendre jusqu'à six mois parfois, alors autant vous dire qu'entre la célébration du mariage, la transcription et l'obtention du visa, il peut s'écouler plus d'une année...
Dans le cas d'un mariage en France, vous éviterez le passage par la transcription mais votre futur mari devra prévoir des aller-retour (l'un avec un visa court séjour pour venir se marier, l'autre avec un visa conjoint de français).
Vous aurez toujours aussi la possibilité qu'il vienne avec un visa court séjour, que vous vous mariez et qu'il reste. S'il est algérien, vous pourrez immédiatement lui demander un titre de séjour, sinon, il devra rester en situation irrégulière durant six mois et ensuite demander un titre de séjour "conjoint de français" s'il prouve la communauté de vie effective depuis six mois à partir du mariage.
J'attire à nouveau votre attention sur votre question d'origine, à savoir votre différence d'âge. C'est bien au moment de l'entretien pour le mariage qu'ils vous faudra redoubler d'efforts pour justifier votre amour. Cela peut être ressenti comme une intrusion dans la vie de couple, mais évitez au maximum une enquête du procureur.

Par **gomra**, le **15/06/2009** à **20:19**

Merci vraiment pour votre conseil. Je pense que la meilleure façon d'éviter des intrusions humiliantes dans notre vie sera de faire le mariage là-bas (Tunisie) et demander la transcription. On attendra peut-être un an, mais je ne voudrais pas le voir dans des horribles situations humiliantes ici, comme c'est le cas de beaucoup de gens qui n'arrivent même pas à se marier car reconduits à la frontière avant d'arriver à la mairie.
Très cordialement à vous
Gomra

Par **souaade**, le **22/06/2009** à **22:31**

vous mari est en tunisie ou en france? parce que concernant les mairie, sachez que c'est faux ce qu'ils disent que le procureur doit d'abord donner son accord, moi j'ai galéré car j'ai habité dans des villes où les maires faisaient parti de la droite donc là ils ont peur au gens en parlant du procureur, ensuite j'ai trouvé un appartement dans une ville communiste, quand je suis parti avec mon mari demander le dossier pour se marier ils nous ont même pas parlé de procureur ou quoi que ce soit. j'ai ramené les papiers qu'il fallait et ils m'ont donné une date 2 semaines après. Donc EVITER LES MAIRIES DE DROITE!!!